

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

01/12/2017

Dossier complet le :

01/12/2017

N° d'enregistrement :

2017-5736

**1. Intitulé du projet**

Défrichement sur une superficie de 0,7587 ha en vue de l'aménagement d'un lotissement de 4 lots sur la commune de Saint-Aubin de Médoc (Gironde).

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SAFO

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

François JEANTET

RCS / SIRET

3 4 8 7 0 9 2 6 2 0 0 0 5 2

Forme juridique

SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)                       |
|-----------------------------------|---|
| 47 a/                             | Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 5 ha. |

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Défrichement de 0,7587 ha d'un boisement de feuillus pour la réalisation d'un lotissement de 4 lots sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde), 116, route de Hourton.

Le boisement comporte (cf annexes) :

- 4 lots pour une emprise totale de 0,4210 ha
- Une voie d'accès d'une superficie de 0,1475 ha et 35 m<sup>2</sup> de cession
- Des espaces verts de 0,1867 ha

Superficie totale de l'opération : 0,7587 ha.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du défrichement est la réalisation d'un lotissement de 4 lots desservis par une voie aménagée en impasse depuis la route de Hourton.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le défrichement sera réalisé par une coupe des arbres et arbustes, et de la végétation herbacée gênant les constructions. Les souches seront ensuite broyées et les végétaux évacués et/ou broyés.

Une bande boisée sera constituée le long de la voie d'accès, côté ouest.

La réalisation du lotissement comprendra aussi :

- une phase de terrassement : décapage, terrassement et pose de voirie,
- une phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs et humides,
- une phase de finition : revêtement divers et espaces verts.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

Les acquéreurs de lots bâtiront leur habitation,

Il y aura aussi un entretien des parties communes (voirie, espaces verts) et des réseaux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement  
Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques       | Valeur(s) |
|----------------------------------|-----------|
| Superficie totale du lotissement | 0,7587 ha |
| Superficie défrichée             | 0,7587 ha |
| Superficie des lots              | 0,4210 ha |
| Superficie de la voirie          | 0,1475 ha |
| Superficie des espaces verts     | 0,1867 ha |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

116, route Hourton 33160 SAINT-AUBIN DE MEDOC

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44° 9' 3' 07" 87 Lat. 07° 6' 4' 34" 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[Empty text area for project details]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - ZNIEFF de type 1 n°720030011 "Landes de Lesqueblanque", située à 2,6 km au nord-est du projet,<br>- ZNIEFF de type 1 n°720030040 "Le Thil : vallée et coteaux de la Jalle de St-Médard", située à 6,6 km au sud-est du projet,<br>- ZNIEFF de type 2 n°720030039 "Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne et marais de Bruges, située à 4,5 km au sud du projet. |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Arrêté de Protection de Biotope du site d'Azuré de la Sanguisorbe de Lesqueblanque, situé à 3,9 km au nord-est.   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Projet au sein de la zone de répartition des eaux (ZRE) au titre de l'aquifère "Oligocène à l'Ouest de la Garonne (230)" dont la côte de référence est -25 m NGF<br>Le projet est séparé de l'Oligocène par plusieurs dizaines de mètres de formations quaternaires, pliocènes et miocènes.                                 |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est en dehors des périmètres de protection rapprochée (PPR) des captages EDCH. Il est situé au sein des périmètres de protection éloignée (PPE) des captages du Haillan (Ruet, Demanes, Bussac) et du champ captant Thil Gamarde situé sur Saint-Médard en Jalles et Le Taillan (cf. Plan_Captages_AEP).          |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | - Site inscrit "Château de Bourdieu et son parc, situé à 5,1 km au sud-est du projet (commune de St-Médard-en-Jalles),<br>- Site inscrit "Saint-Raphaël", situé à 4,9 km au nord du projet (commune de Salaunes),<br>- Site inscrit "Domaine et parc de Geneste", situé à 6,3 km à l'est du projet (commune du Pian-Médoc). |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas implanté au sein d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR7200805 (Directive Habitat) "Réseau hydrographique des Jalles de St-Médard et d'Eysines, situé à 4,4 km au sud du projet (cf. Plan_Inv et protections MN).   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La projet est situé en dehors d'un site classé. Le site classé le plus proche est celui de "Saint-Raphaël", à 5,1 km au nord du projet (commune de Salaunes).   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | le projet ne prévoit pas d'ouvrage en sous-sol.<br><br>Les seules excavations prévues par le projet sont :<br>- les tranchées de passage des réseaux divers d'une profondeur limitée,<br>- les noues longeant la voie dans lesquelles seront infiltrées les eaux pluviales des parties communes (voirie). |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Destruction d'une chênaie acidiphile : habitat naturel, flore et faune communs dans la région et d'une zone herbacée à poacées colonisée par les arbustes, de faible intérêt pour la flore et la faune.   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|                  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Le projet engendrera la consommation :<br>- d'un espace forestier (chênaie acidiphile) d'une surface de 5 980 m <sup>2</sup> .<br>- d'une zone herbacée à poacées colonisée par les arbustes d'une surface de 851 m <sup>2</sup> .   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Feux de forêt<br>Cartographie BRGM remontées de nappes : sensibilité moyenne   |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | La création du lotissement engendre une augmentation du trafic sur la voirie locale (RD 212) liés aux déplacements des habitants du nouveau lotissement.   |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | Durant la phase des travaux (défrichage, terrassement, viabilisation), la circulation et l'usage d'engins motorisés provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. En phase d'exploitation, les éventuelles nuisances seront liées à la circulation des riverains. |

|                  |  |                                     |                                     |  |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le lotissement disposera d'un éclairage nocturne tout le long de la voie.  |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase chantier, le défrichage est source de rejets dans l'air (utilisation d'engins motorisés).<br>En phase d'exploitation, l'augmentation du trafic est à l'origine de rejets atmosphériques supplémentaires.  |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées (privatives et communes) du lotissement seront collectées et infiltrées dans le sol.<br>Les eaux usées issues des logements seront envoyées au réseau séparatif collectif public existant, situé route de Hourton. |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |   |                          |                                     |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulés avec des projets situés dans un rayon de 5 km, correspondant à l'aire de déplacement des espèces présentes dans l'aire du projet :

Défrichement de 18 643 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un lotissement (PAE des vignes) - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement pour agrandissement ferme bio existante (maraichage et poules pondeuses) - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 5,549 ha pour l'aménagement d'une prairie pour chevaux - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 9 ha pour l'aménagement d'un lotissement " Domaine du Château" - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 5 160 m<sup>2</sup> pour la construction de 25 logements sociaux - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 11 312 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un lotissement - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 6 417 m<sup>2</sup> pour la création de 4 lots à bâtir - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 6 ha pour mise en pâture - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 15 126 m<sup>2</sup> pour la construction d'un lotissement - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 1 ha pour création d'une exploitation agricole - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 1,5 ha pour lotissement - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 2,8 ha pour lotissement à usage d'habitation - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement de 3 ha pour construction d'un lotissement - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement pour la construction d'un lotissement - Saint-Aubin de Médoc ; Défrichement pour aménagement d'un EPHAD - Saint-Médard-en-Jalles ; Défrichement de 3,1 ha extension d'un ensemble commercial - Saint-Médard-en-Jalles ; Défrichement de 2,3 ha pour création d'un lotissement - Saint-Médard-en-Jalles

Au delà, il n'y a pas d'effets cumulés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**\* Aspect quantitatif**

La réalisation du lotissement engendrera l'imperméabilisation partielle du terrain. Cette imperméabilisation sera à l'origine de l'augmentation localisée des débits de ruissellement des eaux pluviales. Les eaux pluviales issues des parties communes et individuelles seront infiltrées.

**\* Aspect qualitatif**

La seule pollution au droit d'un projet résidentiel est une pollution "particulaire" issue de la voirie interne. Les eaux de la voirie seront infiltrées.

Le projet nécessitera la réalisation d'un franchissement par la voie d'accès du ruisseau de La Pudote (cours d'eau temporaire au droit du projet) . Ce franchissement se fera par un pont jeté sans toucher aux berges du fossé.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site n'est inscrit dans aucune zone remarquable ou sensible du point de vue environnemental et aucun espace protégé. La zone est composée d'habitats très communs dans le Sud-Ouest et abrite une faune et une flore elles-mêmes communes. Le projet n'engendre pas d'impact significatif sur les eaux souterraines et superficielles. Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées (toitures, chaussées) seront infiltrées dans des noues. Le projet nécessitera la réalisation d'un franchissement du ruisseau de La Pudote (cours d'eau temporaire au droit du projet). Ce franchissement sera réalisé par le biais d'un pont jeté sans toucher aux berges du fossé.

Le projet devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet   |
|---|
| Plan des captages AEP et de leurs périmètres de protection<br>Pré-diagnostic de la parcelle |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

GUJANMESTRAS

le.

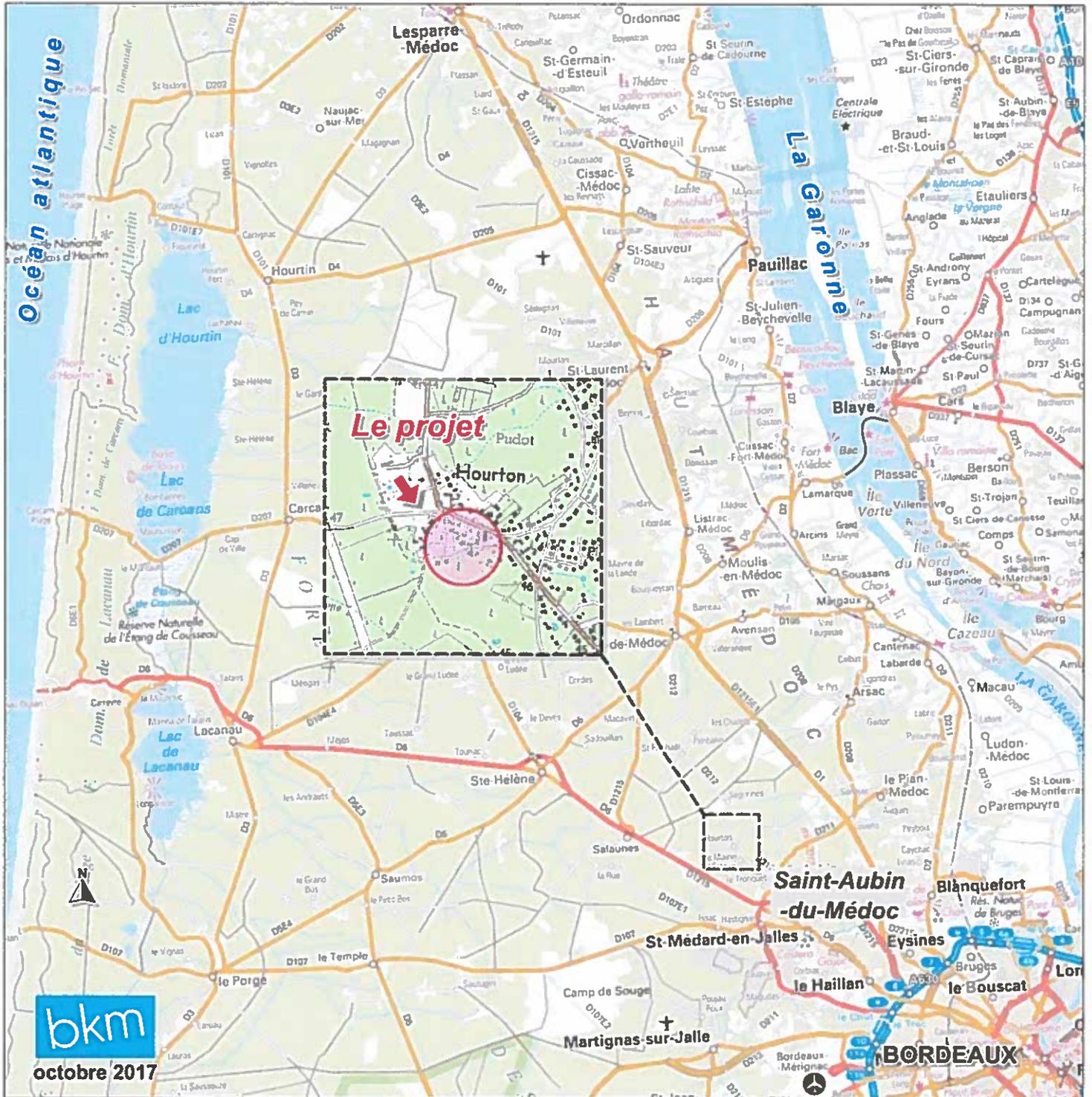
27 Novembre 2017

Signature

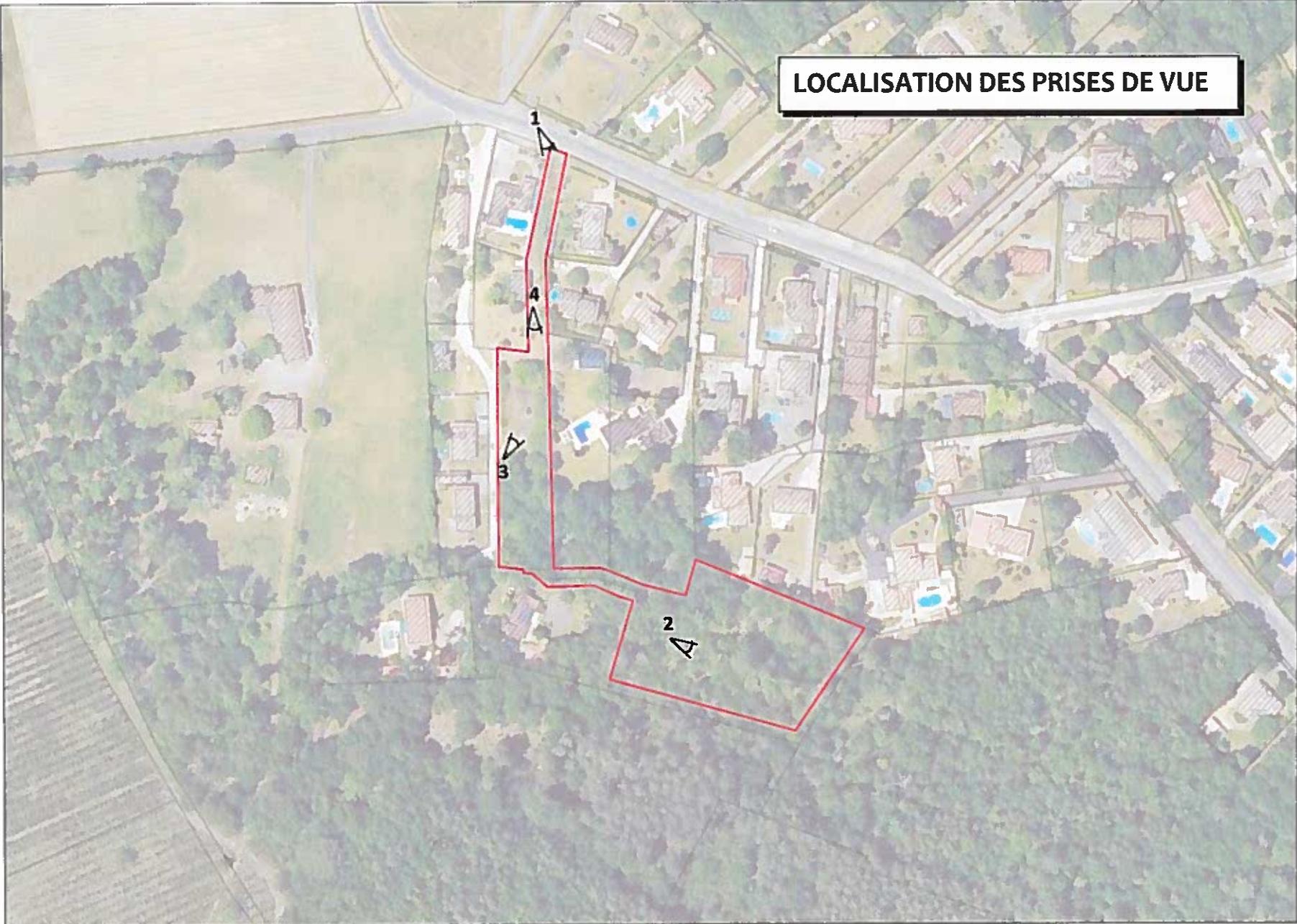


**Sarl SAFO**  
Capital : 15 245,90 €  
22 allée des Cotonniers  
33470 GUJAN MESTRAS  
RCS BX 348 709 262

# PLAN DE SITUATION



**LOCALISATION DES PRISES DE VUE**





**Photo 1 : Vue sur l'accès au projet depuis la route d'Hourton (RD 212)**



**Photo 2 : Chênaie acidiphile**

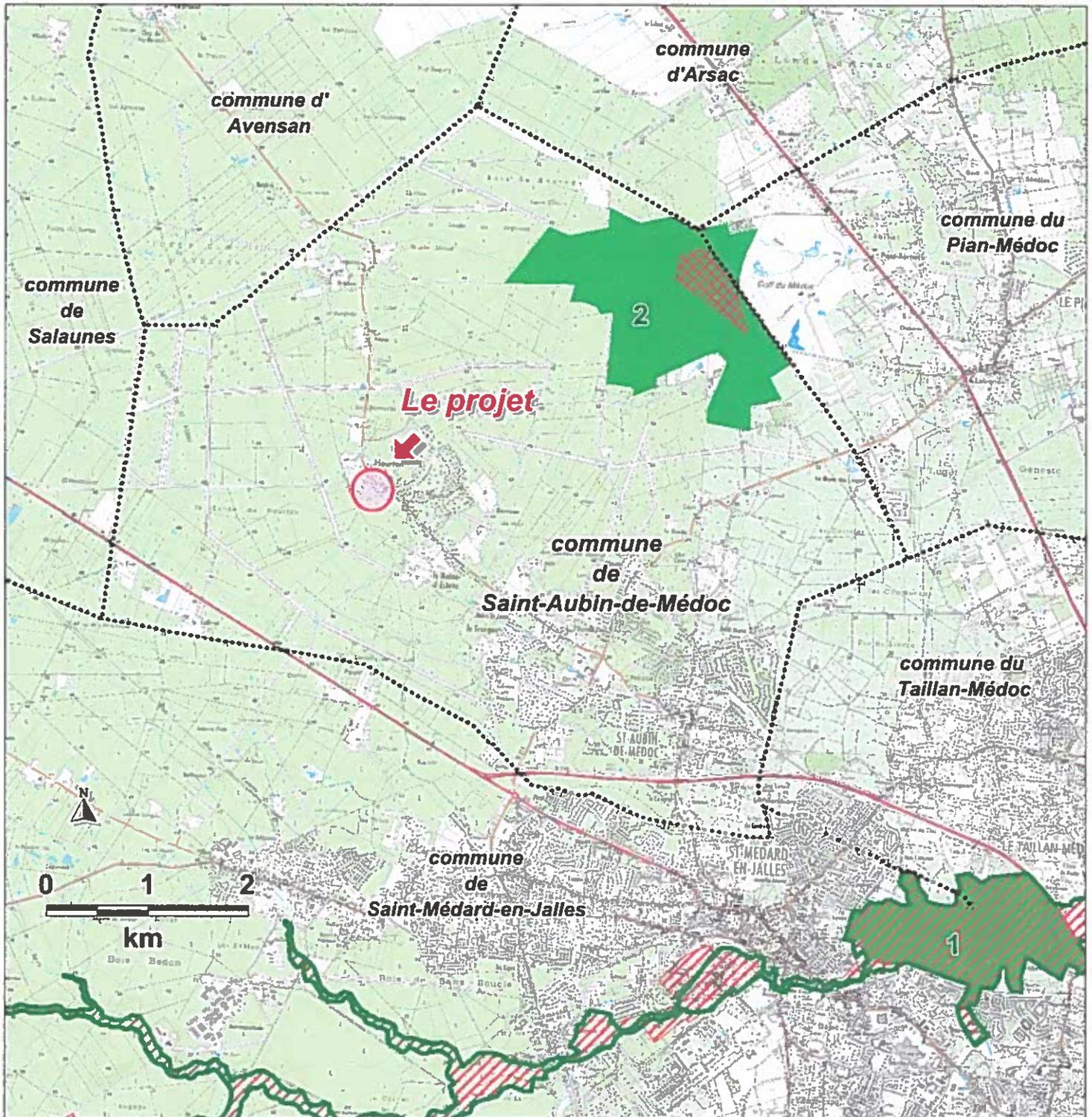


**Photo 3 : Zone de sol imperméabilisé ceinturée par des arbustes**



**Photo 4 : Zone herbacée à poacées colonisée par des arbustes**

# INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET PERIMETRES REGLEMENTAIRES DU MILIEU NATUREL



## ZNIEFF de type 1

- 1 : Le Thil : Vallée et Coteaux de la Jalle de Saint-Médard
- 2 : Landes de Lesqueblanque

## ZNIEFF de type 2

- Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne et marais de Bruges

## Arrêté de Protection de Biotope

- Site d'Azuré de la Sanguisorbe de Lesqueblanque

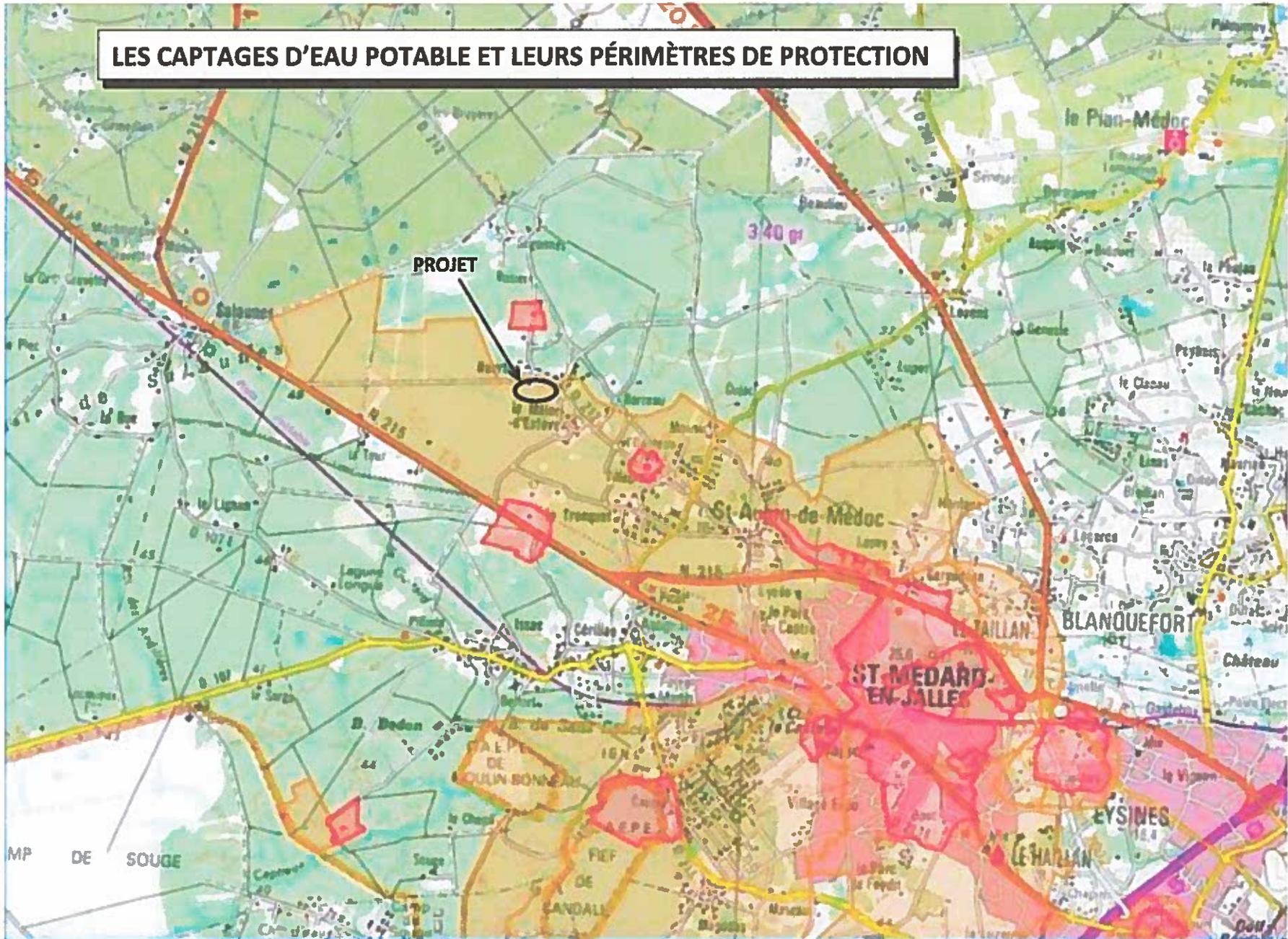
## Site Natura 2000 - ZSC

- Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines



octobre 2017

# LES CAPTAGES D'EAU POTABLE ET LEURS PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



● Point de captage    ■ Périmètres de protection rapprochée    ■ Périmètres de protection éloignée

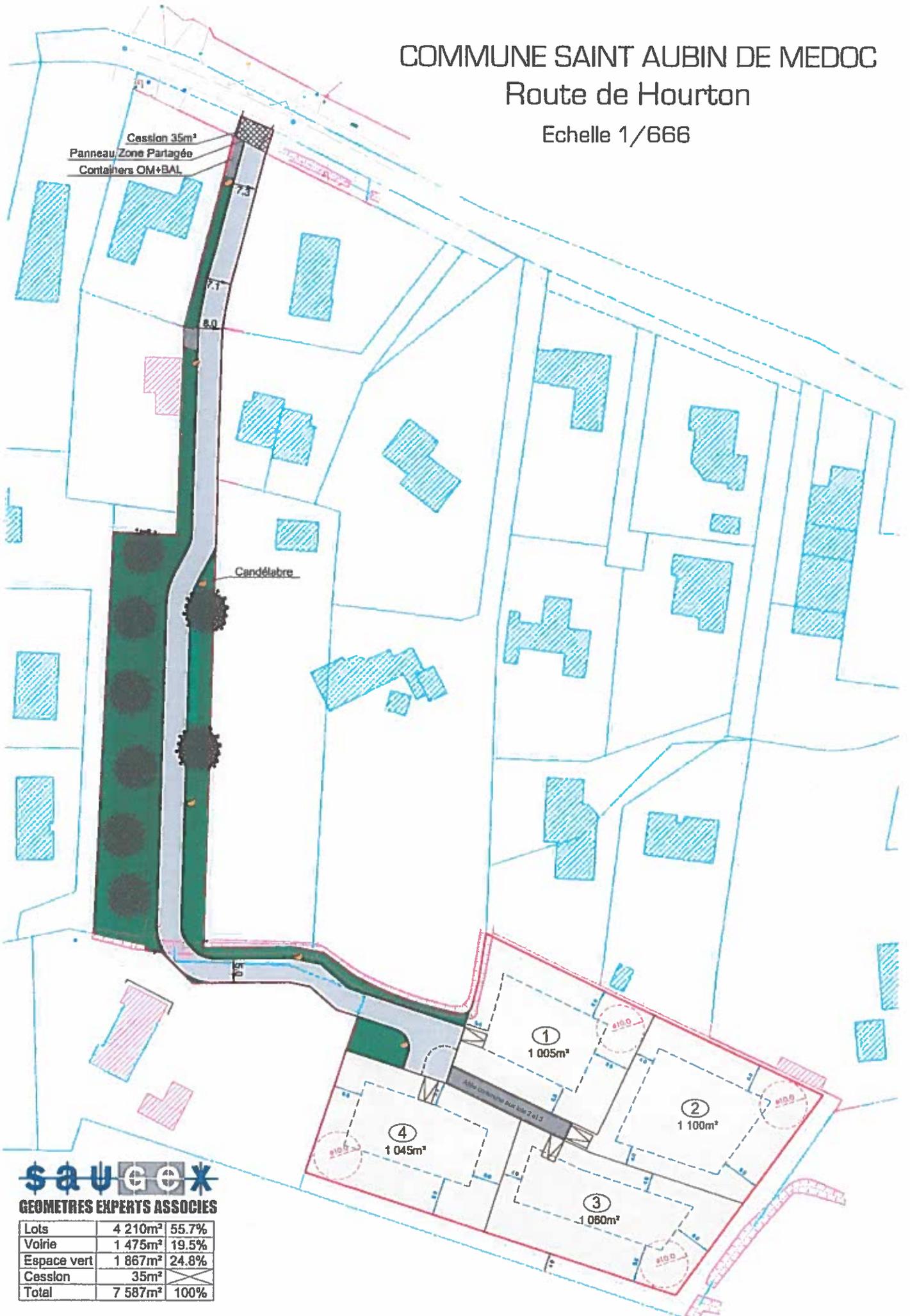
ECHELLE 1/75000

ARS Aquitaine-DT 33

# COMMUNE SAINT AUBIN DE MEDOC

## Route de Hourton

Echelle 1/666



**saucox**  
**GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES**

|             |                     |       |
|-------------|---------------------|-------|
| Lots        | 4 210m <sup>2</sup> | 55.7% |
| Voirie      | 1 475m <sup>2</sup> | 19.5% |
| Espace vert | 1 867m <sup>2</sup> | 24.8% |
| Cession     | 35m <sup>2</sup>    |       |
| Total       | 7 587m <sup>2</sup> | 100%  |

# 1. Les habitats et la flore

Ce pré-diagnostic est issu d'une visite sur le terrain effectuée le 16 octobre 2017.

La parcelle objet du projet est située dans le quartier de Hourton, déjà en grande partie urbanisé. Elle est bordée côtés Nord et Ouest par des lotissements existants, et côtés Sud et Est par des boisements en continuité de la parcelle concernée par le projet.

Côté nord, on note la présence du ruisseau de Pudote (en pointillé et sans exutoire sur la carte IGN), qui marque la limite du projet, à sec lors de la visite.

La zone se répartit en deux secteurs distincts :

- **Le secteur du lotissement proprement dit** est occupé par un boisement de feuillus homogène, qui se prolonge donc côtés Sud et Est. Il s'agit d'une chênaie acidiphile sans trace d'humidité.
  - o La strate arborée est assez recouvrante et dominée par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Celui-ci est accompagné du Châtaignier (*Castanea sativa*), du Chêne d'Amérique (*Quercus rubra*), et de quelques individus de Pins maritimes (*Pinus pinaster*).
  - o La strate arbustive est plus diversifiée, mais peu recouvrante : Houx (*Ilex sempervirens*), Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*), Petit houx (*Ruscus aculeatus*), Bruyère brande (*Erica scoparia*),
  - o La strate herbacée est quant à elle peu abondante et peu variée (peut-être en raison d'un « nettoyage » récent du sous-bois) : on trouve les Ericacées Callune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), ainsi que le Lierre rampant (*Hereda helix*) et la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*).
  
- Côté nord, se trouve la zone qui formera l'allée d'accès au lotissement depuis la rue de Hourton. Celle-ci est actuellement occupée par différentes formations végétales :
  - o Côté sud un boisement similaire à celui décrit plus haut,
  - o Au centre, une zone imperméabilisée ceinturée de haies arbustives à Saule roux (*Salix acuminata*), Erable negundo (*Acer negundo*), espèce envahissante, Ronce (*Rubus sp*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Petit houx (*Ruscus aculeatus*),
  - o Au nord, un espace hervacé à Poacées dominantes, à Fétuque (*Festuca sp*), Dacryle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Paturin annuel (*Poa annua*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Achillée millefeuilles (*Achillea millefolium*).

Ces habitats ainsi que des espèces végétales qui les constituent sont communs à très communs dans les Landes Médocaines.

## 2. La faune

### ➤ *Mammifères*

La zone de projet présente des milieux favorables aux mammifères terrestres. La présence de milieux boisés offre en effet des habitats propices à ce groupe, notamment pour le refuge et l'alimentation : Chevreuil, Ecureuil roux, Hérisson d'Europe. Toutefois les potentialités du site sont limitées par son caractère enclavé. Toutes ces espèces sont communes.

De fait de l'absence de vieux arbres à cavités ou écorces décollés, le boisement n'apparaît pas favorable aux chiroptères (chauves-souris),

### ➤ *Oiseaux*

Lors de la visite sur le terrain, plusieurs espèces de passereaux sylvicoles et ubiquistes (présents dans tous les types de milieux) ont été identifiées : Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Rouge-gorge familier, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Verdier d'Europe.

Toutes ces espèces sont communes dans les milieux boisés de Gironde.

### ➤ *Amphibiens*

Le fossé qui longe le site du projet côté sud est potentiellement favorable à quelques espèces d'amphibiens qui peuvent y trouver des lieux favorables pour leur reproduction : Crapaud commun, Salamandre tachetée, Grenouille agile. Toutefois, aucun individu n'a été observé lors de la visite.

### ➤ *Reptiles*

Le site offre des habitats assez peu favorables aux reptiles, hormis pour le Lézard des murailles (non observé).

### ➤ *Insectes*

La parcelle du projet est composée d'un boisement dense relativement peu favorable aux lépidoptères et odonates. De même il n'a pas été identifié de vieux chênes pouvant abriter des coléoptères saproxyliques (se nourrissant de vieux bois).

## 3. Conclusion

En conclusion, la parcelle du projet est composée d'habitats naturels très communs dans la région, sans enjeu écologique particulier. Il en est de même pour ce qui concerne la flore et la faune.